

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

Dossier n°072

PROJET DE LOI N°.....-2023/ALT PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE LA LOI DE
FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2023

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition **du 14 octobre 2022** ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°029-2022/ALT du 24 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat,
exercice 2023 ;

a délibéré en sa séance du.....

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Sont annulées au budget de l'Etat, exercice 2023, les recettes suivantes (en FCFA) :

Article	Paragraphe	LIBELLE	Annulations
71		RECETTES FISCALES	-
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	-
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	-
	713	Impôts sur le patrimoine	-
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	-
	716	Droits de timbre et d'enregistrement	-
	717	Droits et taxes à l'importation	-
	718	Droits et taxes à l'exportation	-
	719	Autres recettes fiscales	-
72		RECETTES NON FISCALES	-
	721	Revenu de l'entreprise et du domaine	-
	722	Droits et frais administratifs	-
	723	Amendes et condamnations pécuniaires	-
	729	Autres recettes non fiscales	-
		SOUS-TOTAL RESSOURCES PROPRES ORDINAIRES	-
74		DONS PROGRAMMES ET LEGS	43 868 611 000
	741	Dons des institutions internationales	-
	742	Dons des gouvernements étrangers	43 868 611 000
76		DONS PROJETS ET LEGS	-
	761	Dons projets des institutions internationales	-
	762	Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris	-
	763	Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris	-
	764	Dons projets des organismes privés extérieurs	-
	765	Fonds de concours	-
	769	Autres dons et legs	-
		SOUS-TOTAL RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	43 868 611 000
		TOTAL	43 868 611 000

Article 2 :

Sont annulés au budget de l'Etat, exercice 2023, les crédits suivants (en FCFA) :

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
01 : Présidence du Faso		397 023 000	855 351 000
	001 : Pilotage de l'action présidentielle	397 023 000	855 351 000
02 : Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres		-	33 289 000
	004 : Organisation du travail gouvernemental	-	33 289 000
03 : Primature		-	11 321 622 000
	005 : Soutien à l'action de la Primature	-	247 122 000
	006 : Appui à la gouvernance	-	50 000 000
	008 : Promotion du capital humain	-	11 024 500 000
05 : Conseil Economique et Social		-	500 000
	009 : Conseil Economique et Social	-	500 000
09 : Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité		1 900 000 000	2 991 592 000
	011 : Administration du territoire	600 000 000	920 467 000
	012 : Sécurité intérieure	-	323 500 000
	013 : Protection Civile	1 100 000 000	1 103 921 000
	014 : Décentralisation	-	112 969 000
	015 : Etat civil	-	9 856 000
	016 : Pilotage et soutien des services du MATD	200 000 000	520 879 000
10 : Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions		400 000 000	1 377 283 000
	017 : Administration judiciaire	-	962 250 000
	018 : Administration pénitentiaire	-	111 000 000
	019 : Droits humains	-	9 675 000
	020 : Civisme et citoyenneté	-	7 285 000
	021 : Pilotage et soutien	400 000 000	287 073 000
12 : Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur		-	1 966 491 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	028 : Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	-	940 466 000
	029 : Intégration africaine	-	45 901 000
	030 : Pilotage et soutien aux services du Ministère	-	834 289 000
	137 : Gestion des Burkinabè de l'extérieur	-	145 835 000
14 : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective		4 827 256 000	7 978 178 000
	032 : Pilotage de l'Economie et du développement	3 000 000 000	3 954 193 000
	033 : Mobilisation des ressources	1 400 000 000	2 483 563 000
	034 : Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers	-	571 318 000
	036 : Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat	-	70 699 000
	038 : Pilotage et soutien des services du ministère	427 256 000	898 405 000
17 : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale		73 873 000	488 739 000
	042 : Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique	49 373 000	97 956 000
	043 : Réforme de l'administration	-	50 000 000
	044 : Travail décent	24 500 000	275 889 000
	045 : Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	-	64 894 000
18 : Ministère de la Communication, de la culture des Arts et du Tourisme		1 000 000 000	1 806 007 000
	039 : Culture	-	155 000 000
	046 : Communication	1 000 000 000	1 620 037 000
	047 : Pilotage et soutien	-	30 970 000
20 : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi		2 583 765 000	3 266 107 000
	052 : Sport et activités physiques	2 000 000 000	2 018 870 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	054 : Pilotage et soutien des services du MSL	-	52 500 000
	101 : Jeunesse	-	26 000 000
	102 : Formation professionnelle	583 765 000	1 073 737 000
	103 : Promotion de l'emploi	-	95 000 000
21 : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		3 385 434 000	7 868 457 000
	055 : Offre de soin	3 040 441 000	2 986 650 000
	056 : Santé publique	314 993 000	2 293 496 000
	057 : Pilotage et soutien aux services de la Santé	30 000 000	488 311 000
	146 : Accès aux produits de santé	-	2 100 000 000
22 : Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille		925 000 000	1 482 469 000
	048 : Femme et du genre	-	17 053 000
	049 : Enfance et famille	225 000 000	254 514 000
	050 : Solidarité nationale et gestion des catastrophes	700 000 000	1 002 172 000
	051 : Pilotage et soutien des services du Ministère	-	208 730 000
23 : Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales		3 581 638 000	6 826 333 000
	058 : Accès à l'éducation formelle	2 652 323 000	4 587 468 000
	059 : Qualité de l'éducation formelle	183 923 000	729 653 000
	060 : Accès et qualité de l'éducation non formelle	-	561 585 000
	061 : Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	745 392 000	947 627 000
24 : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation		1 700 000 000	2 170 053 000
	062 : Enseignement supérieur	1 600 000 000	1 629 350 000
	063 : Fourniture des services sociaux aux étudiants	-	2 100 000
	064 : Recherche scientifique et technologique	-	51 500 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	065 : Pilotage et soutien aux services du MESRSI	100 000 000	463 683 000
	066 : Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation	-	23 420 000
25 : Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises		580 000 000	698 866 000
	067 : Industrie	450 050 000	460 763 000
	068 : Commerce	28 976 000	37 597 000
	069 : Artisanat	100 974 000	100 974 000
	070 : Secteur privé	-	59 879 000
	071 : Pilotage et soutien	-	39 653 000
26 : Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières		989 739 000	1 319 227 000
	072 : Mines	75 000 000	189 372 000
	073 : Energie	914 739 000	1 054 239 000
	074 : Pilotage et soutien des services du Ministère des Mines et des Carrières	-	52 551 000
	138 : Carrières	-	23 065 000
27 : Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques		5 021 401 720	8 243 030 000
	075 : Aménagements hydro-agricoles et irrigations	1 560 586 000	1 980 586 000
	076 : Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	200 000 000	978 135 000
	077 : Economie agricole	102 579 000	329 637 000
	078 : Développement durable des productions agricoles	2 729 689 670	3 036 329 000
	079 : Sécurisations foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural	212 848 050	665 436 000
	080 : Pilotage et soutien	194 559 000	1 077 223 000
	081 : Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	-	2 330 000
	082 : Productivité et compétitivité des productions animales	20 000 000	96 219 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	083 : Santé animale et santé publique vétérinaire	-	75 995 000
	084 : Développement des productions halieutiques et aquacoles	1 140 000	1 140 000
30 : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement		5 540 000 000	7 723 245 000
	091 : Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique	-	25 000 000
	092 : Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques	1 540 000 000	3 373 651 000
	093 : Développement de réseau de pistes rurales	4 000 000 000	3 274 594 000
	094 : Pilotage et soutien	-	1 050 000 000
31 : Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques		1 940 000	73 256 000
	095 : Développement d'infrastructures de communications électroniques	-	5 685 000
	096 : Appui au sous-secteur postal	-	1 111 000
	097 : Pilotage et soutien aux structures du MDENP	-	28 817 000
	136 : Transformation et écosystème numérique	1 940 000	37 643 000
32 : Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière		-	5 948 291 000
	098 : Transports et météorologie	-	5 948 291 000
38 : Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat		1 249 637 000	1 249 637 000
	105 : Planification et aménagement urbain	500 000 000	500 000 000
	106 : Architecture et construction	500 000 000	500 000 000
	107 : Accès aux logements décents	249 637 000	249 637 000
42 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement		2 973 668 860	6 056 825 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	086 : Gestion durable des ressources forestières et fauniques	-	117 474 000
	087 : Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	20 000 000	75 370 000
	088 : Gouvernance environnementale et développement durable	-	14 580 000
	089 : Economie verte et changement climatique	120 000 000	131 135 000
	109 : Aménagements hydrauliques	1 379 000 000	4 006 065 000
	110 : Gestion intégrée des ressources en eau	7 500 000	59 000 000
	111 : Approvisionnement en eau potable	1 238 836 860	1 298 216 000
	112 : Assainissement des eaux usées et excréta	43 211 000	53 261 000
	113 : Pilotage et soutien	165 121 000	301 724 000
50 : Grande Chancellerie		-	5 850 000
	114 : Ordres burkinabè	-	5 850 000
51 : Conseil Supérieur de la Communication		-	74 306 000
	115 : Régulation du secteur de la communication	-	74 306 000
52 : Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption		51 000 000	162 763 000
	116 : Contrôle d'Etat	51 000 000	162 763 000
54 : Conseil Constitutionnel		-	36 457 000
	117 : Coordination des actions du Conseil constitutionnel	-	36 457 000
55 : Conseil d'Etat		35 000 000	35 000 000
	118 : Juridiction supérieure de l'ordre administratif	35 000 000	35 000 000
56 : Cour des Comptes		10 000 000	22 000 000
	119 : Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances publiques	10 000 000	22 000 000
57 : Cour de Cassation		-	1 050 000

Section	Programme/Dotation	Annulations	
		AE	CP
	120 : Régulation performante du droit et unification efficace de la jurisprudence dans l'ordre judiciaire	-	1 050 000
58 : Commission Electorale Nationale Indépendante		-	39 425 000
	121 : Elections	-	39 425 000
60 : Médiateur du Faso		-	53 325 000
	123 : Médiateur du Faso	-	53 325 000
61 : Commission Nationale des Droits Humains		-	99 009 000
	147 : Défense des Droits Humains	-	99 009 000
Total général		37 226 375 580	82 274 033 000

Article 3 :

Sont ouvertes au budget de l'Etat, exercice 2023, les recettes suivantes (en FCFA) :

Article	Paragraphe	LIBELLE	OUVERTURES
71		RECETTES FISCALES	89 510 789 000
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	-
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	-
	713	Impôts sur le patrimoine	-
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	89 510 789 000
	716	Droits de timbre et d'enregistrement	-
	717	Droits et taxes à l'importation	-
	718	Droits et taxes à l'exportation	-
	719	Autres recettes fiscales	-
72		RECETTES NON FISCALES	41 989 211 000
	721	Revenu de l'entreprise et du domaine	-
	722	Droits et frais administratifs	-
	723	Amendes et condamnations pécuniaires	-
	729	Autres recettes non fiscales	41 989 211 000
SOUS-TOTAL RESSOURCES PROPRES ORDINAIRES			131 500 000 000

74		DONS PROGRAMMES ET LEGS	-
	741	Dons des institutions internationales	-
	742	Dons des gouvernements étrangers	-
76		DONS PROJETS ET LEGS	-
	761	Dons projets des institutions internationales	
	762	Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris	
	763	Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	764	Dons projets des organismes privés extérieurs	-
	765	Fonds de concours	-
	769	Autres dons et legs	-
SOUS-TOTAL RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			-
TOTAL			131 500 000 000

Article 4 :

Sont ouverts au budget de l'Etat, exercice 2023, les crédits suivants (en FCFA) :

Section	Programme/Dotation	Ouvertures	
		AE	CP
01 : Présidence du Faso		262 507 000	5 298 461 000
	001 : Pilotage de l'action présidentielle	262 507 000	5 298 461 000
03 : Primature		0	319 971 000
	005 : Soutien à l'action de la Primature	0	319 971 000
09 : Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité		0	7 000 000 000
	012 : Sécurité intérieure	0	7 000 000 000
10 : Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions		0	711 800 000
	018 : Administration pénitentiaire	0	711 800 000
11 : Ministère de la Défense et des Anciens Combattants		15 000 000 000	120 615 000 000
	022 : Défense	15 000 000 000	120 615 000 000
14 : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective		800 000 000	1 161 500 000
	033 : Mobilisation des ressources	800 000 000	800 000 000
	038 : Pilotage et soutien des services du ministère	0	361 500 000

Section	Programme/Dotation	Ouvertures	
		AE	CP
17 : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale		0	1 500 000 000
	042 : Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique	0	1 500 000 000
20 : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi		0	5 000 000 000
	052 : Sport et activités physiques	0	5 000 000 000
21 : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		1 000 000 000	3 000 000 000
	056 : Santé publique	0	1 500 000 000
	057 : Pilotage et soutien aux services de la Santé	0	500 000 000
	146 : Accès aux produits de santé	1 000 000 000	1 000 000 000
24 : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation		8 752 529 000	3 442 032 000
	062 : Enseignement supérieur	6 729 000 000	0
	063 : Fourniture des services sociaux aux étudiants	0	3 442 032 000
	064 : Recherche scientifique et technologique	1 746 729 000	0
	065 : Pilotage et soutien aux services du MESRSI	276 800 000	0
27 : Ministère Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques		400 000 000	400 000 000
	078 : Développement durable des productions agricoles	400 000 000	400 000 000
30 : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement		3 919 176 000	0
	091 : Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique	2 919 176 000	
	094 : Pilotage et soutien	1 000 000 000	0
31 : Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques		2 002 763 000	2 708 769 000
	095 : Développement d'infrastructures de communications électroniques	2 002 763 000	2 708 769 000
32 : Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière		1 098 085 000	0
	098 : Transports et météorologie	1 098 085 000	0

Section	Programme/Dotation	Ouvertures	
		AE	CP
42 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement		2 000 000 000	2 000 000 000
	109 : Aménagements hydrauliques	2 000 000 000	2 000 000 000
99 : Dépenses Communes Interministérielles		0	75 862 890 000
	133 : Dépenses communes interministérielles	0	75 862 890 000
Total général		35 235 060 000	229 020 423 000

Article 5 :

Il est autorisé pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre **2023**, l'exonération des commandes publiques relatives à l'acquisition de semences et d'intrants agricoles, de matériels et services agricoles et vivres auprès des sociétés coopératives définies à l'article 8 de la loi n°014-1999/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, des impôts, droits et taxes suivantes :

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;

Droits d'enregistrement et de Timbre ;

Retenue à la source sur commande publique ;

Pour le bénéfice de ces exonérations, chaque coopérative doit joindre à la commande publique, un état détaillé faisant ressortir pour chaque membre, l'identité et l'adresse complète, la quote-part du capital social fournie, le numéro de l'identifiant financier unique (IFU) et la part du montant de la commande.

Toutefois, ces commandes publiques restent soumises à la formalité de l'enregistrement et enregistrés gratis.

Les droits déjà réglés restent acquis au budget de l'État.

Article 6 :

Pour compter du 1er janvier 2023, l'article 307 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso est complété par un 26) rédigé ainsi qu'il suit :

Article 307 :

26) Les livraisons de lingots d'or aux institutions étatiques en charge de la production et de la commercialisation de l'or.

Article 7 :

Il est autorisé pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre **2023**, l'exonération de l'importation et les achats locaux d'armes de guerre, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes ainsi que les équipements et les matériels militaires destinés aux Forces de Défense et de Sécurité, des impôts, droits et taxes suivantes :

Droits de Douane (DD) ;

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;

Droits d'enregistrement et de Timbre ;

Patente proportionnelle sur les commandes publiques ;

Retenue à la source sur commande publique.

Toutefois, le Prélèvement Communautaire (PC), le Prélèvement Communautaire de Solidarité et la Redevance Statistique (RS) restent dus.

Cette exonération s'applique également aux outillages, pièces de rechange et lubrifiants importés et reconnus indispensables au fonctionnement, à l'entretien et à la réparation des matériels et équipements des Forces de Défense et de Sécurité.

Les droits déjà réglés restent acquis au budget de l'État.

Article 8 :

Pour compter **de la date d'entrée en vigueur de la présente loi**, l'article 141 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

Article 141 :

Les entreprises nouvellement constituées paient l'impôt au titre des revenus visés au paragraphe 2 de l'article précédent au tarif réduit :

- de moitié sur les produits des actions, parts d'intérêts, commandites qu'elles distribuent au titre des trois premiers exercices sociaux suivant leur constitution, la durée de ces trois (3) exercices ne pouvant excéder une durée globale de quarante-deux (42) mois ;
- à 3% pour les revenus des actions distribués par les sociétés ou entreprises communautaires au titre des trois premiers exercices sociaux suivant leur constitution sans excéder une durée globale de quarante-deux (42) mois.

Article 9 :

Pour compter **de la date d'entrée en vigueur de la présente loi**, l'article 504 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :

Article 504 :

Il est alloué aux distributeurs agréés de timbres une remise calculée sur les valeurs des timbres fiscaux distribués ou sur le montant mensuel des ventes. Cette remise est fixée par arrêté du Ministre en charge des finances.

Ne sont pas éligibles à la remise, la vente ou la distribution du timbre digital faite par l'Administration.

Article 10 nouveau :

Pour compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, l'article 505 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso est abrogé.

Article 11 nouveau = Article 10 ancien

Pour compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, le A de l'article 328 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso est complété par un 7) rédigé ainsi qu'il suit :

Article. 328.- A

7) Les entreprises minières qui livrent plus de cinquante pourcents de leur production aux institutions étatiques de production et de commercialisation de lingots d'or.

Article 12 nouveau = Article 11ancien

Les recettes budgétaires de l'Etat, exercice 2023 sont évaluées à deux mille sept cent dix-huit milliards huit cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-deux mille (2 718 892 082 000) Francs CFA et réparties ainsi qu'il suit :

Article	Paragraphe	LIBELLE	PREVISIONS INITIALES 2023	ANNULATIONS	OUVERTURES	PREVISIONS CORRIGÉES 2023
71		RECETTES FISCALES	2 107 309 343 000	-	89 510 789 000	2 196 820 132 000
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	732 115 660 000	-	-	732 115 660 000
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	20 472 771 000	-	-	20 472 771 000
	713	Impôts sur le patrimoine	3 602 809 000	-	-	3 602 809 000
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	970 052 592 000	-	89 510 789 000	1 059 563 381 000
	716	Droits de timbre et d'enregistrement	63 193 341 000	-	-	63 193 341 000
	717	Droits et taxes à l'importation	234 727 369 000	-	-	234 727 369 000
	718	Droits et taxes à l'exportation	553 160 000	-	-	553 160 000
	719	Autres recettes fiscales	82 591 641 000	-	-	82 591 641 000
72		RECETTES NON FISCALES	240 492 933 000	-	41 989 211 000	282 482 144 000
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine	64 500 000 000	-	-	64 500 000 000
	722	Droits et frais administratifs	21 779 483 000	-	-	21 779 483 000
	723	Amendes et condamnations pécuniaires	2 770 966 000	-	-	2 770 966 000
	729	Autres recettes non fiscales	151 442 484 000	-	41 989 211 000	193 431 695 000
SOUS-TOTAL RESSOURCES PROPRES ORDINAIRES			2 347 802 276 000	-	131 500 000 000	2 479 302 276 000
74		DONS PROGRAMMES ET LEGS	43 868 611 000	43 868 611 000	-	-
	741	Dons des institutions internationales	-	-	-	-

	742	Dons des gouvernements étrangers	43 868 611 000	43 868 611 000	-	-
76		DONS PROJETS ET LEGS	239 589 806 000	-	-	239 589 806 000
	761	Dons projets des institutions internationales	138 867 574 000	-	-	138 867 574 000
	762	Dons projets des gouvernements affiliés au Club de Paris	55 475 747 000	-	-	55 475 747 000
	763	Dons projets des gouvernements non affiliés au Club de Paris	40 972 953 000	-	-	40 972 953 000
	764	Dons projets des organismes privés extérieurs	4 273 532 000	-	-	4 273 532 000
	765	Fonds de concours	-	-	-	-
	769	Autres dons et legs	-	-	-	-
		SOUS-TOTAL RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	283 458 417 000	43 868 611 000	-	239 589 806 000
		TOTAL	2 631 260 693 000	43 868 611 000	131 500 000 000	2 718 892 082 000

Article 13 nouveau = Article 12 ancien

Les ressources de trésorerie de l'Etat, exercice 2023 sont évaluées à mille six cent deux milliards deux cent soixante-seize millions neuf cent dix-sept mille (1 602 276 917 000) Francs CFA et réparties ainsi qu'il suit :

RESSOURCES DE TRESORERIE	PREVISIONS CORRIGÉES 2023
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	270 699 014 000
<i>Emprunts projets</i>	215 699 014 000
<i>Emprunts programmes</i>	55 000 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	1 330 777 903 000
Remboursements de prêts et avances	800 000 000
TOTAL RESSOURCES DE TRESORERIE	1 602 276 917 000

Article 14 nouveau = Article 13 ancien

Le total des dépenses budgétaires de l'Etat au titre de l'exercice 2023 est fixé à trois mille trois cent quatre-vingt-deux milliards six cent soixante millions quatorze mille (3 382 660 014 000) Francs CFA.

Article 15 nouveau = Article 14 ancien

Dans la limite du plafond fixé à l'article 13 ci-dessus, sont ouverts pour l'exercice 2023, les crédits suivants (en FCFA) :

NATURES DE DEPENSES	PREVISIONS CORRIGÉES 2023
DEPENSES COURANTES	2 115 847 768 000
Charges financières de la dette	234 160 242 000
Dépenses de personnel	1 097 180 821 000
Dépenses d'acquisition de biens et services	213 030 286 000
Dépenses de transferts courants	570 476 419 000
Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000 000
DEPENSES EN CAPITAL	1 266 812 246 000
Investissements exécutés par l'Etat	1 256 812 246 000
<i>Etat</i>	<i>801 523 426 000</i>
<i>Subventions</i>	<i>239 589 806 000</i>
<i>Prêts</i>	<i>215 699 014 000</i>
Transferts en capital	10 000 000 000
Total Dépenses budgétaires	3 382 660 014 000

Article 16 nouveau = Article 15 ancien

Sont autorisées au titre de l'exercice 2023, les charges de trésorerie de l'Etat définies comme suit (en FCFA) :

CHARGES DE TRESORERIE	PREVISIONS CORRIGÉES 2023
Amortissement de la dette (remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme)	982 742 303 000
Retraits sur les comptes des correspondants	1 330 777 903 000
Prêts et avances	11 000 000 000
TOTAL CHARGES DE TRESORERIE	2 324 520 206 000

Article 17 nouveau :

Est créé pour compter du 1^{er} janvier 2023, un compte d'Affectation Spéciale au Ministère de la Défense et des Anciens Combattants intitulé « Fonds de Soutien Patriotique ».

Le Fonds de Soutien Patriotique a pour objet la collecte de contributions financières en vue de soutenir et d'accompagner les efforts de défense et de sécurisation du territoire national.

Les ressources de ce compte sont constituées des :

- **contributions financières volontaires des personnes physiques et morales résidant au Burkina Faso et de la diaspora, des partenaires techniques et financiers ;**
- **dons et legs ;**
- **affectations de ressources spécifiques et de toute autre ressource autorisée.**

Article 18 nouveau = Article 16 ancien

Sont autorisés au titre de l'exercice 2023, les plafonds en recettes et en dépenses afférents aux comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor public comme suit (en FCFA) :

INTITULE DU COMPTE SPECIAL DU TRESOR	PREVISIONS CORRIGEEES 2023
Compte spécial n° 125 « Plan d'actions de la stratégie nationale de micro-finances »	500 000 000
Compte spécial n° 126 « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base »	13 411 570 899
Compte spécial n° 127 « Cantines scolaires du secondaire »	276 715 000
Compte spécial n° 128 « Fonds d'appui au développement du système de santé »	43 200 000
Compte spécial n° 129 « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique »	427 971 417
Compte spécial n° 130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso »	599 190 000
Compte spécial n° 131 « Fonds de développement de la statistique »	160 700 000
Compte spécial n° 132 « Cadastre fiscal »	50 000 000
Compte spécial n° 142 « Remboursement Crédits TVA »	100 000 000 000
Compte spécial n° 143 « Approvisionnement en Eau et Assainissement »	67 710 866 000

Compte spécial n° 144 « Appui à la Formation Professionnelle »	7 145 497 221
Compte spécial n° 148 « Gestion des frontières »	1 428 682 000
Compte spécial n° 154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière »	406 250 000
Compte spécial n° 155 « Fonds de soutien patriotique »	100 000 000 000
TOTAL	292 160 642 537

Il est autorisé, à titre exceptionnel, la prise en charge de dépenses de personnel sur les comptes spéciaux du Trésor ci-après :

- compte spécial n°129 « Soutien à la modernisation de l'administration publique » ;
- compte spécial n° 130 « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso » ;
- compte spécial n°143 « Approvisionnement en eau et assainissement » ;
- **compte spécial n° 155 « Fonds de soutien patriotique ».**

Article 19 nouveau = Article 17 ancien

Les ressources ordinaires du budget de l'Etat après couverture des charges suivantes (en FCFA) :

NATURE DES DEPENSES	PREVISIONS CORRIGÉES 2023
DEPENSES ORDINAIRES	2 115 847 768 000
Charges financières de la dette	234 160 242 000
Dépenses de personnel	1 097 180 821 000
Dépenses d'acquisition de biens et services	213 030 286 000
Dépenses de transferts courants	570 476 419 000
Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000 000

dégagent une épargne budgétaire de trois cent soixante-trois milliards quatre cent cinquante-quatre millions cinq cent huit mille (363 454 508 000) Francs CFA. Cette épargne permet de couvrir partiellement les dépenses en capital ci-après :

DEPENSES EN CAPITAL	1 266 812 246 000
Investissements exécutés par l'Etat	1 256 812 246 000
Transferts en capital	10 000 000 000

Article 20 nouveau = Article 18 ancien

Les données générales de l'équilibre budgétaire et financier se présentent comme suit (en FCFA) :

RECETTES		DEPENSES	
	PREVISIONS CORRIGÉES 2023		PREVISIONS CORRIGÉES 2023
Ressources ordinaires	2 479 302 276 000	Dépenses ordinaires	2 115 847 768 000
Vente de produits	0		
Recettes fiscales	2 196 820 132 000	Charges financières de la dette	234 160 242 000
Recettes non fiscales	282 482 144 000	Personnel	1 097 180 821 000
Recettes en capital	0	Acquisitions de biens et services	213 030 286 000
		Transferts courants	570 476 419 000
		Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000 000
Ressources extraordinaires	239 589 806 000	Dépenses en capital	1 266 812 246 000
Dons projets	239 589 806 000	Investissements exécutés par l'Etat	1 256 812 246 000
Dons programmes	0	<i>Etat</i>	801 523 426 000
		<i>Subvention</i>	239 589 806 000
		<i>Prêts</i>	215 699 014 000
		Transferts en capital	10 000 000 000
TOTAL RECETTES	2 718 892 082 000	TOTAL DEPENSES	3 382 660 014 000
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL (TOTAL RECETTE -TOTAL DEPENSES)			-663 767 932 000
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (ressources propres-dépenses courantes-investissements exécutés par l'Etat seul-transferts en capital)			-448 068 918 000

Le solde budgétaire global est négatif et s'établit à six cent soixante-trois milliards sept cent soixante-sept millions neuf cent trente-deux mille (663 767 932 000) Francs CFA. Il détermine la capacité de l'Etat à couvrir ses charges totales sans recourir aux emprunts.

Il en est de même du solde budgétaire de base qui est négatif et s'établit à quatre cent quarante-huit milliards soixante-huit millions neuf cent dix-huit mille (448 068 918 000) Francs CFA.

Article 21 nouveau : Article 19 ancien

Le ministre chargé des finances est autorisé à rechercher les voies et moyens susceptibles d'assurer l'équilibre financier du budget de l'Etat. A cet effet, il est habilité à négocier avec toute source de financement intérieure ou extérieure.

Article 22 nouveau = Article 20 ancien

Sont approuvées au titre de l'exercice 2023, les prévisions de ressources et de charges de trésorerie conformément au tableau ci-après (en FCFA) :

RESSOURCES DE TRESORERIE	MONTANT 2023	CHARGES DE TRESORERIE	MONTANT 2023
Produits provenant de la cession des actifs		Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme	982 742 303 000
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	270 699 014 000	Retraits sur les comptes des correspondants	1 330 777 903 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	1 330 777 903 000	Prêts et avances	11 000 000 000
Remboursements de prêts et avances	800 000 000		
TOTAL RESSOURCES DE TRESORERIE	1 602 276 917 000	TOTAL CHARGES DE TRESORERIE	2 324 520 206 000

Article 23 nouveau = Article 21 ancien

Les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) ouverts sur les programmes et les dotations concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2023 sont révisés comme suit (en FCFA) :

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGÉES	
		AE	CP
01_Présidence du Faso		5 661 743 000	76 303 021 000
	001 Pilotage de l'action présidentielle	5 661 743 000	67 990 843 000

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGÉES	
		AE	CP
	002_Renforcement des capacités d'analyse et de transparence de l'action publique	-	602 428 000
	003_Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	-	7 709 750 000
<i>02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres</i>		<i>200 000 000</i>	<i>1 376 466 000</i>
	004_Organisation du travail gouvernemental	200 000 000	1 376 466 000
<i>03_Primature</i>		<i>588 000 000</i>	<i>20 390 785 000</i>
	005_Soutien à l'action de la Primature	-	3 077 593 000
	006_Appui à la gouvernance	-	1 294 204 000
	007_Pilotage des projets stratégiques	-	1 038 746 000
	008_Promotion du capital humain	588 000 000	14 980 242 000
<i>04_Parlement</i>		-	<i>19 500 000 000</i>
	134_Fonction parlementaire	-	19 500 000 000
<i>05-Conseil Economique et Social</i>		<i>150 000 000</i>	<i>1 056 492 000</i>
	009_Conseil Economique et Social	150 000 000	1 056 492 000
<i>09-Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité</i>		<i>48 139 833 000</i>	<i>194 587 648 000</i>
	010_Sureté de l'Etat	-	1 744 645 000
	011_Administration du territoire	400 000 000	9 898 217 000
	012_Sécurité intérieure	39 326 411 000	139 298 274 000
	013_Protection Civile	1 138 322 000	3 030 771 000
	014_Décentralisation	7 158 057 000	28 133 110 000
	015_Etat civil	117 043 000	351 956 000
	016_Pilotage et soutien des services du MATD	-	12 130 675 000
<i>10-Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les institutions</i>		<i>9 711 944 000</i>	<i>39 615 694 000</i>
	017_Administration judiciaire	1 189 000 000	15 145 826 000
	018_Administration pénitentiaire	8 373 850 000	17 403 536 000
	019_Droits humains	15 000 000	870 938 000
	020_Civisme et citoyenneté	15 000 000	730 360 000
	021_Pilotage et soutien	119 094 000	5 365 034 000
	124_Relations avec le Parlement	-	100 000 000
<i>11-Ministère de la Défense et des Anciens Combattants</i>		<i>238 287 993 000</i>	<i>622 341 101 000</i>
	022_Défense	186 148 022 000	333 552 384 000
	023_Préparation et emploi des forces	9 706 660 000	156 490 242 000
	024_Equipement des forces	10 843 899 000	11 625 783 000

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGEEES	
		AE	CP
	025_Appui à la sécurité publique et à la protection civile	2 702 673 000	59 298 831 000
	026_Renforcement du lien Armée-Nation	265 389 000	1 847 844 000
	027_Pilotage et soutien	28 621 350 000	59 526 017 000
<i>12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur</i>		<i>2 200 000 000</i>	<i>52 269 658 000</i>
	028_Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	2 200 000 000	45 815 757 000
	029_Intégration africaine	-	1 427 501 000
	030_Pilotage et soutien aux services du Ministère	-	4 717 824 000
	137_Gestion des Burkinabè de l'extérieur	-	308 576 000
<i>14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective</i>		<i>70 078 649 000</i>	<i>448 667 812 000</i>
	031_Charge de la dette	-	234 160 242 000
	032_Pilotage de l'Economie et du développement	57 577 669 000	105 426 089 000
	033_Mobilisation des ressources	10 265 725 000	53 291 834 000
	034_Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers	204 987 000	12 781 912 000
	036_Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat	-	3 919 228 000
	038_Pilotage et soutien des services du ministère	2 030 268 000	39 088 507 000
<i>17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale</i>		<i>1 456 372 000</i>	<i>15 521 182 000</i>
	042_Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique	950 627 000	8 017 988 000
	043_Réforme de l'administration	-	396 747 000
	044_Travail décent	505 745 000	5 332 816 000
	045_Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	-	1 773 631 000
<i>18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme</i>		<i>725 496 000</i>	<i>20 810 708 000</i>
	039_Culture	-	3 246 620 000
	040_Tourisme	605 843 000	2 616 077 000
	046_Communication	-	9 520 711 000
	047_Pilotage et soutien	119 653 000	5 427 300 000
<i>20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi</i>		<i>5 350 000 000</i>	<i>28 337 990 000</i>
	052_Sport et activités physiques	5 000 000 000	13 949 493 000
	053_Loisirs	-	634 328 000
	054_Pilotage et soutien des services du MSL	-	3 581 955 000
	101_Jeunesse	-	2 577 037 000
	102_Formation professionnelle	305 000 000	5 053 950 000

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGEEES	
		AE	CP
	103_Promotion de l'emploi	45 000 000	2 541 227 000
<i>21-Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</i>		<i>62 249 039 000</i>	<i>289 718 549 000</i>
	055_Offre de soin	53 545 127 000	153 860 691 000
	056_Santé publique	7 694 912 000	79 661 048 000
	057_Pilotage et soutien aux services de la Santé	9 000 000	33 121 846 000
	146_Acès aux produits de santé	1 000 000 000	23 074 964 000
<i>22-Ministère de la Solidarité Nationale, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille</i>		<i>2 094 596 000</i>	<i>54 114 406 000</i>
	048_Femme et du genre	-	2 717 786 000
	049_Enfance et famille	75 000 000	5 078 789 000
	050_Solidarité nationale et gestion des catastrophes	1 819 596 000	43 347 441 000
	051_Pilotage et soutien des services du Ministère	200 000 000	2 970 390 000
<i>23-Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion Langues nationales</i>		<i>61 306 135 000</i>	<i>558 640 135 000</i>
	058_Accès à l'éducation formelle	50 939 107 000	433 631 473 000
	059_Qualité de l'éducation formelle	8 952 420 000	88 885 716 000
	060_Accès et qualité de l'éducation non formelle	200 000 000	21 879 093 000
	061_Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	1 214 608 000	14 243 853 000
<i>24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation</i>		<i>42 088 946 000</i>	<i>113 650 416 000</i>
	062_Enseignement supérieur	18 199 393 000	56 648 278 000
	063_Fourniture des services sociaux aux étudiants	20 717 443 000	38 515 598 000
	064_Recherche scientifique et technologique	2 440 309 000	11 659 307 000
	065_Pilotage et soutien aux services du MESRSI	656 801 000	6 442 722 000
	066_Vvalorisation des résultats de la recherche et de l'innovation	75 000 000	384 511 000
<i>25-Ministère Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises</i>		<i>842 760 000</i>	<i>17 193 334 000</i>
	067_Industrie	355 819 000	1 095 184 000
	068_Commerce	156 024 000	12 141 237 000
	069_Artisanat	165 943 000	1 238 709 000
	070_Secteur privé	100 974 000	1 760 721 000
	071_Pilotage et soutien	64 000 000	957 483 000
<i>26-Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières</i>		<i>31 896 246 000</i>	<i>39 785 566 000</i>
	072_Mines	-	4 019 578 000
	073_Energie	31 896 246 000	34 000 470 000

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGEEES	
		AE	CP
	074_Pilotage et soutien des services du Ministère des Mines et des Carrières	-	1 393 011 000
	138_Carières	-	372 507 000
<i>27-Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques</i>		<i>57 304 940 280</i>	<i>133 508 814 000</i>
	075_Aménagements hydro-agricoles et irrigations	36 735 825 000	42 802 301 000
	076_Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	2 414 036 000	20 036 083 000
	077_Economie agricole	7 435 075 000	17 016 386 000
	078_Développement durable des productions agricoles	1 014 435 330	13 108 247 000
	079_Sécurisations foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural	3 720 373 950	11 685 891 000
	080_Pilotage et soutien	78 141 000	10 958 067 000
	081_Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	5 518 425 000	10 762 362 000
	082_Productivité et compétitivité des productions animales	45 500 000	4 439 764 000
	083_Santé animale et santé publique vétérinaire	253 000 000	2 303 519 000
	084_Développement des productions halieutiques et aquacoles	90 129 000	396 194 000
<i>30 Ministère des Infrastructures et du Désenclavement</i>		<i>16 565 574 000</i>	<i>104 206 024 000</i>
	3 720 176 000	3 720 176 000	55 016 233 000
	092_Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques	3 605 398 000	41 968 717 000
	093_Développement de réseau de pistes rurales	8 000 000 000	4 248 282 000
	094_Pilotage et soutien	1 240 000 000	2 972 792 000
<i>31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques</i>		<i>14 059 797 000</i>	<i>15 025 342 000</i>
	095_Developpement d'infrastructures de communications électroniques	3 069 797 000	5 685 328 000
	096_Appui au sous-secteur postal	-	19 669 000
	097_Pilotage et soutien aux structures du MDENP	-	840 139 000
	136_Transformation et écosystème numérique	10 990 000 000	8 480 206 000
<i>32-Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière</i>		<i>128 533 548 000</i>	<i>49 789 877 000</i>
	098_Transports et météorologie	128 533 548 000	47 506 728 000
	099_Mobilité et sécurité routière	-	894 051 000
	100_Pilotage et soutien des services du MTMUSR	-	1 389 098 000
<i>38-Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat</i>		<i>892 563 000</i>	<i>6 412 042 000</i>

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGEEES	
		AE	CP
	105_Planification et aménagement urbain	350 000 000	3 347 459 000
	106_Architecture et construction	21 000 000	961 263 000
	107_Accès aux logements décents	421 563 000	1 020 940 000
	108_Pilotage et soutien aux service du MUH	100 000 000	1 082 380 000
<i>42-Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement</i>		<i>47 382 980 140</i>	<i>89 087 278 000</i>
	086_Gestion durable des ressources forestières et fauniques	2 717 533 000	14 646 113 000
	087_Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	28 000 000	1 496 532 000
	088_Gouvernance environnementale et développement durable	2 224 800 000	4 085 414 000
	089_Economie verte et changement climatique	186 049 000	1 533 086 000
	109_Aménagements hydrauliques	12 983 900 000	18 133 860 000
	110_Gestion intégrée des ressources en eau	3 944 125 000	7 042 985 000
	111_Approvisionnement en eau potable	24 395 829 140	33 391 511 000
	112_Assainissement des eaux usées et excréta	646 244 000	1 427 399 000
	113_Pilotage et soutien	256 500 000	7 330 378 000
<i>50-Grande Chancellerie</i>		-	<i>945 420 000</i>
	114_Ordres burkinabè	-	945 420 000
<i>51-Conseil Supérieur de la Communication</i>		-	<i>1 068 909 000</i>
	115_Régulation du secteur de la communication	-	1 068 909 000
<i>52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption</i>		<i>1 092 874 000</i>	<i>3 261 492 000</i>
	116_Control d'Etat	1 092 874 000	3 261 492 000
<i>54-Conseil Constitutionnel</i>		-	<i>806 844 000</i>
	117_Coordination des actions du Conseil constitutionnel	-	806 844 000
<i>55-Conseil d'Etat</i>		-	<i>990 641 000</i>
	118_Juridiction supérieure de l'ordre administratif	-	990 641 000
<i>56-Cour des Comptes</i>		<i>40 000 000</i>	<i>1 747 681 000</i>
	119_Control judiciaire et contrôle de la gestion des finances publiques	40 000 000	1 747 681 000
<i>57-Cour de Cassation</i>		<i>25 000 000</i>	<i>1 919 828 000</i>

SECTIONS	PROGRAMMES/DOTATIONS	PREVISIONS CORRIGEEES	
		AE	CP
	120_ Régulation performante du droit et unification efficace de la jurisprudence dans l'ordre judiciaire	25 000 000	1 919 828 000
<i>58-Commission Electorale Nationale Indépendante</i>		-	486 260 000
	121_ Elections	-	486 260 000
<i>59-Commission de l'Informatique et des Libertés</i>		95 000 000	668 895 000
	122_ Protection des données à caractère personnel	95 000 000	668 895 000
<i>60-Le Médiateur du FASO</i>		60 000 000	676 361 000
	123_ Médiateur du Faso	60 000 000	676 361 000
<i>61-Commission Nationale des Droits Humains</i>		21 151 000	547 338 000
	147_ Défense des Droits Humains	21 151 000	547 338 000
<i>98-Transfert des Ressources aux Collectivités Territoriales</i>		8 772 474 000	34 585 243 000
	135_ Transferts de ressources aux Collectivités Territoriales	8 772 474 000	34 585 243 000
<i>99-Dépenses Communes Interministérielles</i>		-	323 044 762 000
	133_ Dépenses communes interministérielles	-	323 044 762 000
TOTAL		857 873 653 420	3 382 660 014 000

Article 24 nouveau = Article 22 ancien

Les montants des crédits de paiement et, le cas échéant, des autorisations d'engagement des comptes d'affectation spéciale du Trésor au titre de l'année budgétaire 2023 sont fixés comme suit :

Section	Compte Spéciaux du Trésor	Intitulé	Prévisions révisées 2023	
			AE	CP
09	Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation		-	1 428 682 000
	148	Gestion des frontières	-	1 428 682 000
11	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants		-	100 000 000 000
	155	Fonds de soutien patriotique		100 000 000 000
14	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective		121 100 000	101 116 950 000
	125	Plan d'actions de la stratégie nationale de micro finance	20 000 000	500 000 000
	131	Développement de la statistique	-	160 700 000
	132	Cadastre Fiscal	-	50 000 000
	142	Remboursement Crédits TVA	-	100 000 000 000
	154	Fonds d'assurance en matière de publicité foncière	101 100 000	406 250 000
17	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale		232 674 306	427 971 417
	129	Soutien à la modernisation de l'administration publique	232 674 306	427 971 417
20	Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi		1 684 799 000	7 145 497 221
	144	Appui à la Formation Professionnelle	1 684 799 000	7 145 497 221
21	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique		23 200 000	43 200 000
	128	Développement du système de santé	23 200 000	43 200 000

Section	Compte Spéciaux du Trésor	Intitulé	Prévisions révisées 2023	
			AE	CP
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales		17 813 298 874	13 688 285 899
	126	Soutien au développement de l'enseignement de base	17 633 298 874	13 411 570 899
	127	Cantines scolaires du secondaire	180 000 000	276 715 000
38	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat		-	599 190 000
	130	Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso	-	599 190 000
42	Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement		23 480 366 000	67 710 866 000
	143	Approvisionnement en eau et assainissement	23 480 366 000	67 710 866 000
	Total Ministère		43 355 438 180	292 160 642 537

Article 25 nouveau = Article 23 ancien

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de séance